



Centre Social Rural La Canopée

Espace des Aulnes,
318, rue des Aulnes 60390 Auneuil

☎ : 03.44.84.46.83 ou 07.76.77.32.90

E.mail : animations@outlook.fr

Site : csrcantonauneuil.com

FONCTIONNEMENT GLOBAL SERVICE JEUNESSE AUNEUIL / AUTEUIL



Sommaire

Préambule	P.03
I. Les dispositions générales du Service Jeunesse	P.03
II. Les lieux d'accueil	P.04
L'espace Ados	P.04
Le périscolaire Ados	P.04
III. Les jours et horaires d'ouverture	P.04
Période scolaire	P.04
Période de vacances	P.05
Activités spécifiques	P.05
IV. Le transport	P.06
V. Les conditions d'inscriptions	P.06
VI. Les tarifs	P.07
Le service jeunesse	P.07
Les séjours	P.08
Les sorties/veillées	P.08
VII. La restauration	P.08
Les repas du midi	P.08
Les goûters	P.08
VIII. L'Art de Vivre du Service jeunesse	P.09
Discipline et sanction	P.09
Hygiène et sécurité	P.09
Protocole Sanitaire lié au CORONA VIRUS	P.10
Conclusion.....	P.11

Préambule

Le présent règlement est une annexe au projet éducatif, il est réalisé afin d'accueillir au mieux votre enfant sur l'un des Accueils du Service Jeunesse mis en place et organisés par le Centre Social Rural La Canopée. Il permet de préciser les règles générales de fonctionnement propres à la structure.

Agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, nos accueils fonctionnent selon les réglementations en vigueur concernant la protection des mineurs.

Nos accueils en faveur de la jeunesse ont pour mission d'accueillir et d'accompagner les enfants dans un cadre sécurisant en proposant des projets d'animation de qualité favorisant le développement, la découverte et l'autonomie afin de les aider à se construire et à devenir des adultes autonomes et responsables.

I. Les dispositions générales

Le Service Jeunesse crée depuis Janvier 2015, par l'Association Le Centre Social Rural « La Canopée » propose à tous les jeunes du territoire, du collège jusqu'à 17ans, de bénéficier d'un accueil qui leur est destiné.

Les actions Jeunesse ont pour mission de prendre en compte les besoins et les préoccupations des jeunes du territoire. Encadrés par des animateurs, des temps d'activités sportives, artistiques et citoyennes sont proposées, soit par les jeunes, soit par les animateurs : Sorties, ateliers, stages thématiques, visites, etc...

L'implication des jeunes dans l'organisation des activités est systématiquement recherchée, les initiatives encouragées et les projets soutenus.

Deux accueils s'offrent à eux et pour leur permettre d'avoir un espace dédié afin que chacun d'entre eux puisse s'épanouir. Les structures d'accueils sont situées sur la Commune d'Auteuil pour l'espace ados (mercredis et vacances) et sur la Commune d'Auneuil pour le périscolaire Ados.

Ces deux structures sont des lieux de rencontres, d'échanges, d'informations, et d'expressions favorisant l'émergence de projets et la création culturelle. L'accès doit se faire sans discrimination. Toute cohabitation doit se faire dans le respect de l'autre, la neutralité, la laïcité et la tolérance.

Le fonctionnement des structures doit s'organiser pour les jeunes et par les jeunes, dans le respect des règles établies par l'équipe d'animation du Service Jeunesse et de la directrice du Centre Social Rural.

II. Les lieux d'accueil

L'Espace Ados (mercredis et vacances) à AUTEUIL

L'accueil Espace Ados se situe sur la commune d'Auteuil, en effet, la Mairie nous mets à disposition une salle d'activité et de nombreuses infrastructures pour que les préados se sentent bien dans cette structure. Avec l'équipe d'animation, les locaux sont personnalisés afin que l'espace ados soit accueillant, chaleureux et destiné aux jeunes. La nouvelle dynamique pour cette année c'est de proposer aux jeunes de sortir un peu plus à la découverte d'action extérieure comme des inter-centres, des ciné tchatches, des sorties piscines, sportives, etc...

Le périscolaire Ados à AUNEUIL

Le périscolaire ados se passe au Centre Social Rural « La Canopée »

Une salle dédiée aux jeunes est mise à disposition par le Centre Social Rural « La Canopée » afin que ces derniers se retrouvent ensemble et puissent aussi la décorer et la personnaliser selon leur goût et envie. Une salle info est mise à leur disposition sur le centre pour qu'ils puissent effectuer des recherches pour leur devoir ou pour les projets futurs.

III. Les jours et horaires d'ouverture

Pour s'adapter au mieux à la demande des jeunes, nous avons donc créés deux espaces qui leur sont dédiés.

Des projets tout au long de l'année seront aussi envisagés afin que le jeune puisse prendre place dans la vie locale.

Les horaires sont adaptés aux différents rythmes des jeunes et à leur bien-être.

Ils permettent de les intégrer dans l'organisation de leurs loisirs, de créer du lien avec les partenaires locaux, de faciliter l'accès à l'information, de répondre aux éventuelles difficultés, de les intégrer dans la vie locale et communale.

1) Période Scolaire :

Espace Ados :

L'équipe d'animation accueille les jeunes tous les **mercredis après-midi de 13h30 à 17h30**.

Après le collège. Deux possibilités s'offrent à eux :

- Soit dès **12h15 à la sortie du Collège**, l'équipe vient chercher les jeunes, les accompagnent au service restauration de la cantine d'Auneuil pour le déjeuner.
- soit de rejoindre le Centre Social Rural pour **13h30** et d'emprunter avec le groupe la navette pour Auteuil.

Périscolaire Ados :

L'équipe d'animation accueille les jeunes tous les **lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h à 19h**.

2) Périodes de Vacances

Durant les vacances scolaires, les jeunes sont accueillis sur les différents sites (Auteuil et Auneuil), de 10h à 17h. **Des stages** (théâtre/sports/Hip-Hop...) sont proposés aux jeunes sur les différents temps du matin, de 10h à 12h. Si votre enfant souhaite s'inscrire sur un des ateliers proposés, renseignez-vous sur celui-ci car il existe soit un forfait supplémentaire, soit une inscription au préalable.

La possibilité de se restaurer à la cantine est aussi une possibilité (Cf : Restauration).

Si les horaires du Service Jeunesse ne correspondent pas à vos attentes, il vous est possible de vous inscrire auprès des Accueils Collectifs de mineurs. Pour cela vous devez prendre connaissance de son fonctionnement qui est différents du Service Jeunesse, de plus un autre dossier sera à compléter.

3) Activités spécifiques

Une fois par mois, le Service Jeunesse organise des veillées au Centre Social « La Canopée » ou des sorties extérieures. Le but de ces soirées est avant tout de créer du lien entre les jeunes des différents temps d'accueil.

Pour l'équipe d'animation, c'est aussi le moyen de partager avec les jeunes des moments conviviaux, culturels, sportifs, de loisirs, etc...

Pour chacune des veillées ou sorties, un tarif supplémentaire vous sera demandé, pour financer les déplacements et autres dépenses.

Sur quelque période de vacances, le Service Jeunesse organise aussi des séjours avec les jeunes. Selon la durée de celui-ci, un forfait supplémentaire vous sera demandé pour financer les déplacements, les frais de bouche, etc...

Le but pour l'équipe est de faire participer les jeunes dans la construction, l'organisation et le financement des séjours. Il est essentiel de rendre les jeunes acteurs des actions proposées.

Synthèse :

	Période Scolaire	Vacances	Sorties / Veillées
Service Jeunesse Auteuil / Auneuil	<p>Tous les mercredis De 13h30 à 17h30</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avec Cantine de 12h15 à 17h30 ▪ Sans Cantine de 13h30 à 17h30 	<p>Toutes les vacances scolaires (sauf août) De 10h à 17h Avec ou sans cantine</p>	<p>De 20h à 23h</p> <p>Les jeunes peuvent être raccompagnés chez eux après les sorties extérieures.</p>
Périscolaire Ados Auneuil	<p>Tous les lundis, mardis, jeudis, vendredis De 16h à 19h</p>		

IV. Le transport

- Le mini bus de l'Association La Canopée permet aux jeunes des communes adhérentes (Auneuil, Auteuil, Goincourt, Berneuil en Bray et Villers Saint Barthélémy) de se rendre sur différents sites. Les animateurs se chargent de ces déplacements.

A la suite des veillées à l'extérieur, l'équipe se charge de raccompagner les jeunes directement chez eux pour les communes adhérentes au CSR La Canopée.

- La navette de l'Agglomération du Beauvaisis peut être aussi utilisée pour se rendre à Beauvais et éviter les aller/retour. La ligne 13 de la ville sera donc empruntée ainsi que les bus de la ville de Beauvais pour se rendre sur les lieux d'activités (ex : bowling, Aquaspace, cinéma, ASCA, etc...)

V. Les conditions d'inscription

L'inscription administrative de l'enfant peut se faire à tout moment de l'année. Cette inscription est obligatoire pour tout type d'animation proposé par le Service Jeunesse (Période scolaire, vacances, sorties, veillées, périscolaire) Elle se concrétise par une **cotisation de 6 euros, nominative, valable pour un an** (valable en année scolaire) **sur la totalité des activités** à l'Association du Centre Social Rural « La Canopée ».

Vous pouvez télécharger les documents sur le site : csrcantonauneuil.com ou les retirer directement au Centre Social Rural La Canopée (aux heures d'ouverture).

Les pièces à fournir permettent à l'équipe encadrante de disposer de toutes les informations nécessaires en cas de problèmes afin de joindre la famille, de faire dispenser des soins, de pratiquer des activités et d'être en accord avec la réglementation.

Pour cela, il est nécessaire que nous soyons en possession des documents suivants :

Période scolaire / Vacances	Sorties/Veillées	Périscolaire Ados
<ul style="list-style-type: none"> - Dossier d'inscription (fiche de liaison + fiche sanitaire + autorisation parentale) - Copie des vaccinations (carnet de santé) - Avis d'imposition du foyer si pas de numéro matricule CAF - Accusé de réception du règlement intérieur 	<ul style="list-style-type: none"> - Un tarif Spécifique vous sera demandé - Dossier d'inscription (fiche de liaison + fiche sanitaire + autorisation parentale) - Avis d'imposition du foyer si pas de numéro matricule CAF - Accusé de réception du règlement intérieur 	<ul style="list-style-type: none"> - Un tarif Spécifique vous sera demandé - Dossier d'inscription (fiche de liaison + fiche sanitaire + autorisation parentale) - Avis d'imposition du foyer si pas de numéro matricule CAF - Accusé de réception du règlement intérieur

Chaque document est à **renseigner en totalité**. Le dossier doit être complet et remis impérativement avant le premier jour d'accueil de l'enfant.

VI. Les tarifs

Le service jeunesse :

Tout enfant inscrit doit **obligatoirement être titulaire d'une cotisation annuelle** valable du 1^{er} septembre au 31 Août de l'année suivante.

- **ESPACE ADOS à AUTEUIL = Mercredis et vacances scolaires**
- **ESPACE ADOS à AUNEUIL = Périscolaire soir**

Ces accueils jeunes sont conventionnés par la direction Départementale de la Cohésion Sociale et la CAF.

Les tarifs sont modulés selon les ressources et le lieu de résidence de la famille. Le numéro de matricule CAF ou l'avis d'imposition du foyer (pour les autres régimes) permet le choix du forfait appliqué. En son absence, c'est le tarif maximum qui est appliqué sans possibilité de modification de la facture.

	A l'année SCOLAIRE sept à fin juin		Par semaine	Au mois
Moins /égal à 550€ 1 999€	Périscolaire soir 16h-19h [417h/an] lundi/mardi/jeudi/vendredi	Périscolaire mercredi 13h30-17h30 [140h/an]	Petites Vacances 7 semaines 10h-17h	Grandes vacances 4-5 semaines juillet
Forfait communes adhérentes	20,00 €	25,00 €	10,00 €	30,00 €
Forfait communes non adhérents	25,00 €	30,00 €	15,00 €	45,00 €
	A l'année SCOLAIRE sept à fin juin		Par semaine	Au mois
2 000€ à 2 999€	Périscolaire soir 16h-19h lundi/mardi/jeudi/vendredi	Périscolaire mercredi 13h30-17h30	Petites Vacances 7 semaines 10h-17h	Grandes vacances 4-5 semaines juillet
Forfait communes adhérentes	25,00 €	30,00 €	15,00 €	45,00 €
Forfait communes non adhérents	30,00 €	35,00 €	20,00 €	60,00 €
	A l'année SCOLAIRE sept à fin juin		Par semaine	Au mois
3 000€ à 4 099€	Périscolaire soir 16h-19h lundi/mardi/jeudi/vendredi	Périscolaire mercredi 13h30-17h30	Petites Vacances 7 semaines 10h-17h	Grandes vacances 4-5 semaines juillet
Forfait communes adhérentes	30,00 €	35,00 €	20,00 €	60,00 €
Forfait communes non adhérents	35,00 €	40,00 €	25,00 €	75,00 €
	A l'année SCOLAIRE sept à fin juin		Par semaine	Au mois
4 100€ et plus	Périscolaire soir 16h-19h lundi/mardi/jeudi/vendredi	Périscolaire mercredi 13h30-17h30	Petites Vacances 7 semaines 10h-17h	Grandes vacances 4-5 semaines juillet
Forfait communes adhérentes	35,00 €	40,00 €	25,00 €	75,00 €
Forfait communes non adhérents	40,00 €	45,00 €	30,00 €	90,00 €

Les séjours :

Un supplément (sous forme de forfait) sera demandé aux familles sur les séjours afin de couvrir les dépenses liées aux transports, l'hébergement et les frais de bouches.

Les sorties / Veillées :

Pour les sorties et veillées, un supplément sera demandé auprès des familles pour le transport et/ou l'alimentation. (Concert, cinéma, théâtre, Halloween, vendredi tout est permis, jeux vidéos etc...)

VII. La restauration

Les repas du midi :

Les repas sont pris au réfectoire de la cantine scolaire mis à disposition par la commune mais gérés par le Centre Social Rural.

Du personnel de service est en charge de la restauration collective des jeunes, en collaboration avec l'équipe d'animation.

Les jeunes qui mangent sur place doivent impérativement être inscrits à l'avance soit ponctuellement en prévenant le Service Jeunesse, au moins la veille avant 10h00 soit à l'année en le précisant sur le dossier d'inscription.

- Un **tarif UNIQUE de 3€80/repas**

Annulation : Toute annulation de repas, devra être signalée **la veille avant 10h00** auprès du Centre Social Rural. A défaut, le repas vous sera facturé même avec un certificat médical.

Les goûters :

Le Service Jeunesse ne facture pas de goûter, car l'esprit d'échanger un moment convivial autour d'un repas commun est plus important que d'avoir un goûter individuel. Pour cela, nous demandons aux familles d'apporter une fois par mois : gâteau, bouteille de jus, paquet en commun.

VI. Art de Vivre

L'inscription au Service Jeunesse implique une tenue correcte et un comportement respectueux.

L'équipe d'animation et les groupes de jeunes établissent ensemble leurs « Arts de Vivre ». La générosité, le partage, le respect, la tolérance, etc... sont les mots essentiels au bon fonctionnement et à l'entente générale.

Le Centre Social Rural ne saurait être tenu pour responsable des pertes, vols, détériorations matérielles des objets de valeur ou pas, amenés par les jeunes (jouets, jeux électroniques, portable, MP3 ...). Il est conseillé aux parents d'éviter que le jeune porte des vêtements ou objets de valeur (bijoux) lorsqu'il fréquente le service jeunesse.

Discipline et sanction :

Il est interdit de fumer et d'apporter des objets dangereux sur les accueils jeunes : cigarettes, allumettes, briquets, couteaux...

Pour des raisons de sécurité, la circulation sur bicyclette ou vélomoteur est interdite dans l'enceinte des lieux d'accueil des jeunes.

Tout manquement à la discipline sera sanctionné. Les sanctions sont de diverses natures, graduelles et en fonction des problèmes rencontrés :

- Remarques orales,
- Sanctions diverses (sous forme de réparation)
- Exclusion de l'Accueil (manquement grave à la discipline) : tout comportement dangereux pour le jeune lui-même, le groupe de jeunes et/ou d'adultes pourra être sanctionné par une exclusion provisoire voire définitive selon la gravité des faits.

Selon l'importance des faits reprochés, les parents seront tenus informés par le biais d'un courrier.

Une rencontre avec l'équipe est également proposée lorsqu'un jeune pose des difficultés afin de discuter des suites à donner à la situation.

Hygiène et sécurité :

- L'Accueil jeune peut faire l'avance de frais médicaux (consultations), les parents en seront informés et devront les rembourser auprès du Centre Social Rural. La feuille de soins sera remise à la famille.

- Pour le bien-être de votre jeune, il est important de remplir scrupuleusement la fiche sanitaire. Les jeunes dont les vaccinations ne sont pas à jour ne peuvent être acceptés en Accueil jeunes.

Les animateurs ne sont pas autorisés à administrer des médicaments aux jeunes, s'ils ne sont pas en possession d'une copie de l'ordonnance et d'une autorisation écrite. Veuillez donc à fournir celles-ci si votre jeune suit un traitement médical.

- En cas d'incident bénin (coup, choc léger, écorchures...) le jeune est pris en charge à l'écart (à l'infirmierie) par un membre de l'équipe d'animation. Chaque soin est mentionné dans le registre d'infirmierie du Service Jeunesse.
 - En cas de maladie ou d'incident notable (mal de ventre ou de tête, vomissements, fièvre...) les parents sont immédiatement avertis. Le jeune est isolé sous le regard attentif et bienveillant d'un membre de l'équipe d'animation dans l'attente qu'une personne autorisée vienne chercher le jeune dans un délai raisonnable. Selon l'évolution de l'état du jeune et le délai d'attente de prise en charge, il pourra être envisagé par la direction d'appeler les secours d'urgence tout en informant la famille.
 - En cas d'accident, les secours d'urgence sont appelés afin d'intervenir au plus vite selon la gravité apparente ou supposée. Les parents ou représentants légaux sont informés le plus rapidement possible. Une déclaration d'accident est rédigée et conservée autant que nécessaire.
- ⇒ Tout jeune hospitalisé, ne pourra sortir de l'hôpital qu'avec un de ses parents ou représentant légal.

Protocole Sanitaire Lié au CORONA VIRUS

À la suite de la Crise sanitaire de 2020, lié à la COVID 19, le service jeunesse a mis en place des mesures de santé afin de faire respecter les directives recommandées par le gouvernement et l'organisation mondiale de la santé.

Pour cela, il est demandé à tous les jeunes et les familles fréquentant le CSR de se renseigner au préalable sur le protocole mis en place par l'association afin d'accueillir les usagers dans les meilleures conditions.

L'équipe d'animation est responsable de l'application des consignes et des procédures individuelles afin de limiter éventuellement les risques de transmission. L'équipe du CSR veille aussi à un accueil favorable des mineurs par un nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture, aération quotidienne, désinfection des objets fréquemment touchés, lavage des mains...

Nous rappelons qu'il est indispensable pour le groupe de :

- Se laver régulièrement les mains avec du savon ou une solution hydro alcoolique,
- Tousser ou éternuer dans son coude,
- Se moucher avec un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle
- Porter un masque individuel fourni par les familles et / ou respecter les distances physiques

Si les mineurs présentent de la fièvre et autre symptôme, il sera orienté vers la salle de l'infirmierie, en quarantaine ou renvoyé chez lui (en informant les familles au préalable).

Conclusion

Ce présent document sert avant tout de guide pour le bon fonctionnement de chacun aussi bien des jeunes que de l'équipe d'animation et des familles.

Le Service Jeunesse est un lieu d'accueil pour les collégiens et lycéens jusqu'à l'âge de 17 ans, il est surtout mis à disposition pour répondre aux attentes et rassembler les différentes tranches d'âges.

Notre but premier est de partager des moments conviviaux tous ensemble et de créer un lien particulier avec les différents groupes de jeunes et les familles pour qu'ensemble nous allions loin dans la construction de projet.

Nous sommes un Centre Social Rural notre but premier est la proximité avec les adhérents et le lien social, le Service Jeunesse, ses animateurs, ainsi que l'ensemble du personnel du Centre Social Rural « La Canopée » serons toujours présent pour répondre à vos questions et entendre vos suggestions.



ACCUSE DE RECEPTION

(A retourner rempli et signé au Centre Social Rural.)

Je soussigné(e)

Représentant légal du jeune :

.....

Atteste avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur du service jeunesse.

Je certifie en avoir pris connaissance et m'engage à m'y conformer.

Fait à Le

SIGNATURE *(précédée de la mention « lu et approuvé »)*